


DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Nb max d'application /an	Stade d'application	ZNT	DAR
Blé, orge	Blé tendre ¹ , blé dur ² , orge ³ , triticale, épeautre	2,5 L/ha	1	Pré-levée (BBCH00) ou post-levée (BBCH12-29)	Aquatique: 20 m Plante non cibles: 5 m	F

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides

*Les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales en résidus applicables

** Il appartient à l'agriculteur de vérifier la tolérance de sa variété au chlortoluron.

*** Sauf la variété Artimon.

MODE D'ACTION

STEEL® est un herbicide de pré-levée et de post-levée précoce des blés et orges, actif sur de nombreuses graminées et dicotylédones. En sol très filtrant, il est préférable d'appliquer **STEEL®** en post-levée. **STEEL®** contient du chlortoluron, vérifiez bien que votre variété de blé est tolérante à cette matière active. Ne pas appliquer la préparation sur la variété de blé dur d'hiver « Artimon ». Il est possible d'observer une sensibilité transitoire de certaines variétés de céréales 1 à 2 mois après application.

Mode d'action
C2
F1

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action, c'est pérenniser vos solutions.

RESISTANCE

L'utilisation répétée sur une même parcelle de préparations à base de substances actives d'une même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est recommandé d'alterner des préparations à base de substances appartenant à des familles ayant des modes d'action différents.

PREPARATION DE LA BOUILLIE

STEEL® s'utilise avec un pulvérisateur à jet projeté avec des buses adaptées pour limiter les phénomènes de dérive et assurer une bonne répartition de la bouillie sur la culture.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **STEEL®** s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Bien agiter le bidon de **STEEL®** et verser directement dans le réservoir du pulvérisateur au ¼ rempli d'eau, l'agitateur étant en mouvement. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire et appliquer la bouillie immédiatement après la préparation en maintenant l'agitation.

NE PAS MELANGER STEEL® AVEC LES ENGRAIS LIQUIDES.

CULTURE SUIVANTE ET DE REMPLACEMENT

Cultures suivantes: colza, blés tendres et blés durs, orges, pois protéagineux, lin, pomme de terre, maïs, tournesol, betterave, haricot, féverole, soja, sorgho.

Cultures de remplacement: en cas d'accident nécessitant le remplacement de la céréale désherbée avec **STEEL®**, les cultures de PRINTEMPS suivantes peuvent être implantées:

Epoque d'application	Culture possible sans labour	Culture possible après labour
Avant fin novembre	Blé tendre, maïs, pomme de terre, sorgho, soja, luzerne	Blé dur, orge, lin oléagineux, betterave industrielle, haricot
De décembre à janvier	Maïs	Blé tendre, blé dur, pomme de terre, sorgho
De février à mars		Pomme de terre

AMM: 2130242

Composition: 40 g/L de diflufénicanil + 600 g/L de chlortoluron

Formulation: Suspension concentrée (SC)



Dés herbant céréales

STEEL®



RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Utiliser de préférence des buses à fente et pulvériser à une pression inférieure à 3 kg/cm². Régler la hauteur de rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit. Volume de bouillie à répartir: 150 à 300 L/ha. Réserver de préférence un appareil uniquement pour les traitements de dés herbage. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement. En post levée hivernale, le traitement sur sol gelé est possible (si la température de l'air permet une pulvérisation normale, en évitant toutefois les interventions en périodes de fortes amplitudes thermiques).

EFFET SECONDAIRE

Veillez à intervenir sur des semences correctement enfouies. Des symptômes fugaces de décoloration, notamment sur des semences mal enterrées, peuvent occasionnellement marquer les premières feuilles. Ces décolorations sont sans conséquences sur le développement ultérieur des céréales.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3, combinaison de travail: cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, vêtements imperméable: tablier ou blouse à manches longues certifiés de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, lunettes de sécurité étanches contre les produits chimiques selon la norme EN 166 ou norme équivalente.

Pendant l'application :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3 à usage unique, si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, changer de gants et les stocker à l'extérieur de la cabine après utilisation, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, combinaison de travail cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant. Lunettes de sécurité étanches contre les produits chimiques selon la norme EN 166 ou une norme équivalente.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3, combinaison de travail cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, vêtements imperméable: tablier ou blouse à manches longues certifiés de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, lunettes de sécurité étanches contre les produits chimiques selon la norme EN 166 ou une norme équivalente, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail: cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique.

NETTOYAGE

Vidanger complètement le pulvérisateur et rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Ensuite, vidanger complètement. Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

PRECAUTION D'EMPLOI

Utiliser une pression de pulvérisation aussi basse que possible ainsi qu'une hauteur de rampe peu élevée par rapport à la végétation à traiter, tout en s'assurant de la bonne répartition. Traiter par temps calme, sans vent (vitesse inférieure à 5 m/sec) et par une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre. Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.



Désherbant céréales

STEEL®

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Les locaux doivent être fermés à clé, frais et ventilés.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H361D: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Délai de réentrée: 48 heures

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur sols artificiellement drainés.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Ne pas appliquer la préparation entre le mois de mars et le mois d'août, correspondant à la période de reproduction des oiseaux.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.